



RAPPELS ORGANISATION ET PARTICIPATION **PLATEAUX U7-U9**



1. La Licence : Page 28, Article 29 des Règlements Généraux du District Côte d'Opale :

- a. Pour pouvoir prendre part aux activités officielles organisées par la Fédération, la L.F.P, la Ligue Régionale, les Districts ou les clubs affiliés, tout joueur, dirigeant, éducateur ou arbitre doit être titulaire d'une licence « fédérale » régulièrement établie au titre de la saison en cours. Cette obligation vise, entre autres, toute personne prenant place sur le banc de touche.
- b. Toutefois, cette obligation ne s'applique pas aux journées « portes ouvertes » ou promotionnelles. Ex : La Rentrée du Foot

2. Catégories autorisées (fonctionnement par année civile) :

- a. U6 et U6F né(e)s en 2018 dès ses 5 ans
- b. U7 et U7 F né(e)s en 2017
- c. U8 et U8 F né(e)s en 2016
- d. U9 et U9 F né(e)s en 2015

Les enfants nés en 2018 et n'ayant pas 5 ans ne peuvent pas obtenir de licence, et ne peuvent donc pas jouer en club. Ils le pourront dès leur anniversaire. Les enfants nés en 2019 et ayant 5 ans entre janvier 2023 et juin 2023 ne peuvent pas être licenciés, ils devront obligatoirement attendre la saison prochaine.

3. Formes de Pratiques :

- Foot à 3 ou à 4 pour les U6-U7 (5 joueurs ou joueuses maximum par équipe)
- Foot à 5 pour les U8-U9 (8 joueurs ou joueuses maximum par équipe)

Une équipe U9 ne peut compter plus de 2 joueurs ou joueuses U7 surclassé(e)s.

Une joueuse U8F peut évoluer avec les U7, de même, une joueuse U10F peut évoluer avec les U9.

4. A chaque plateau, les éducateurs et encadrants devront :

- a. Être en possession des listings de licences de tous les joueurs ou joueuses participant au plateau.
- b. Remettre au responsable du plateau, leur feuille de présence avec les noms des participants (Pour vérification), et signer la feuille de plateau.
- c. Le club recevant devra renvoyer au District la feuille de plateau ainsi que toutes les feuilles de présence, au plus tard avec ses feuilles de matchs du week-end qui suit le plateau.

5. Rappel :

- a. Protège-tibias obligatoires
- b. Crampons Moulés obligatoires
- c. Pour les plateaux U9, la mise en place du défi est obligatoire
- d. Pour les plateaux U7, la mise en place du Ballon Magique et l'application de la réforme est obligatoire.